



CLASSIQUES  
GARNIER

DOUET (Yohann), « Abréviations et modalités de citation des textes », *L'Histoire et la question de la modernité chez Antonio Gramsci*, p. 7-8

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-12725-3.p.0007](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-12725-3.p.0007)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2021. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## ABRÉVIATIONS ET MODALITÉS DE CITATION DES TEXTES

Nous utilisons les abréviations suivantes :

- LP : Antonio Gramsci, *Lettres de prison*, Paris, Gallimard, 1971.
- EP I, II et III : pour les *Écrits politiques* de Gramsci édités par Robert Paris (Gallimard, 1974-1980), respectivement tomes 1, 2 et 3.
- Pour les *Cahiers de prison*, nous indiquons les références dans l'édition française des *Cahiers de prison* dirigée par Robert Paris (Gallimard, 1978-1996, 5 vol.), de la manière suivante : numéro du cahier (C), numéro de la note (§), numéro de la page dans le volume correspondant.

Par exemple, pour une citation tirée de la note 17 du cahier 13 et située page 377 du volume 3 (cahiers 10-13), nous indiquons : C13, § 17, p. 377.

Dans le cas des notes que Gramsci a réécrites, il est d'usage de désigner les premières rédactions comme « textes A » et les secondes comme « textes C ». Les textes A (les notes qui ont été réécrites ultérieurement, donc) des cahiers 1 à 6 n'ont pas été publiées et traduites dans l'édition française Gallimard. Pour ces notes, nous renvoyons à l'édition italienne dirigée par Valentino Gerratana (*Quaderni del carcere*, Einaudi, 1975, 4 vol.). Nous l'indiquons en faisant précéder le numéro du cahier par Q (comme *quaderno*) et non par C. Par exemple, pour une citation située à la page 455 du premier volume (*quaderni* 1-5) de l'édition italienne Einaudi et tirée de la note 38 du cahier 4, nous indiquons : Q4, § 38, p. 455.

En règle générale, nous précisons la date de rédaction de chaque note la première fois où, dans une sous-partie, la note est citée. Les dates données sont celles établies dans le cadre de la nouvelle édition critique

italienne. On les trouve notamment en annexe de l'article : Giuseppe Cospito, « L'Edizione nazionale dei *Quaderni del carcere* », *Laboratoire italien*, n° 18, 2016/2 [en ligne].

Sauf indication contraire, les passages entre crochets à l'intérieur des citations sont des ajouts de notre fait.